



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'ESSENTIEL DU HANDICAP EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

2019

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CE DOCUMENT	3
--------------------------------	----------

INTRODUCTION	5
---------------------	----------

L'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP	7
---	----------

Définition du handicap	7
------------------------	---

Les modalités de scolarisation d'un jeune en SH	8
---	---

Rôle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	8
---	---

Les différentes formes de handicap	9
------------------------------------	---

LES ÉTAPES DANS LE PROCESSUS D'ACCUEIL D'UN ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP	18
---	-----------

J'accueille un élève en SH dans mon cours d'EPS	20
---	----

La programmation des Activités Physiques Sportives et Artistiques	22
---	----

CONCLUSION	23
-------------------	-----------

À PROPOS DE CE DOCUMENT

L'essentiel du Handicap en Éducation Physique et Sportive (EPS) ©

Auteurs:

Conceptualisation et coordination: **Jean-Marc SERFATY** IA IPR EPS

Rédaction: **Julie WIDUCH**, Professeure d'Éducation Physique

Ressources: Travail du groupe de coordination sur le handicap de l'Académie de Créteil, France 2019, France

Publié par le programme Erasmus + Sport "PLAY'In Together", avec le soutien de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations: <https://www.play-international.org/impact/projets/playin-together>

Design & photos: PLAY International



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Avec le soutien du
programme Erasmus+
de l'Union européenne

PLAY'IN Together



ERASMUS + SPORT



INTRODUCTION

L'Éducation Physique et Sportive (EPS), discipline à part et à part entière, a dans son histoire souvent dû défendre son statut, son rôle et surtout sa place dans le paysage scolaire. Aujourd'hui, au regard des missions de l'école (une école inclusive) et des enjeux de société, l'EPS se distingue des autres disciplines par la particularité de son objet qui fait d'elle un moyen privilégié pour favoriser l'inclusion.

Le sport comme puissant vecteur d'intégration, de socialisation et de bien-être n'est pas un mythe et nous, enseignants d'EPS (spécialisés ou non) devons œuvrer en ce sens.

Sport et handicap sont souvent associés et constituent un vaste chantier en devenir au sein duquel des avancées significatives ont pu émerger au cours des dernières années. Malgré tout, nous nous accorderons à dire qu'il reste encore beaucoup à faire et donc à construire...

Acteurs de terrain, nous avons un rôle fondamental à jouer pour permettre à tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap (SH) de bénéficier au même titre que les autres, d'une scolarité adaptée à leurs caractéristiques.

La loi de refondation de l'école du 8 Juillet 2013 a d'ailleurs posé les fondements de l'école inclusive en ces termes: « le service public reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction. »

Cette loi réactive, pour l'Éducation Nationale, la loi du 11 Février 2005 pour *l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* qui stipule que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, l'adolescent ou l'adulte en SH aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Ces prérogatives d'inclusion, de scolarisation et d'apprentissages nous invitent alors à nous questionner sur nos actes pédagogiques et didactiques (les contenus, les situations, l'accessibilité aux savoirs, l'organisation de l'enseignement, les attitudes et les capacités à acquérir, etc.).

Conscients de la complexité et des obstacles qui peuvent se dresser sur le chemin de l'inclusion et de la participation de l'élève en situation de handicap aux cours ordinaires d'EPS, nous verrons que rien n'est insurmontable.

Les réalités du terrain et du quotidien peuvent parfois contrarier nos actions (pédagogiques et didactiques), allant même jusqu'à compromettre nos missions: les infrastructures ne sont pas toujours accessibles, les Aides de Vie Scolaire peuvent manquer ou ne pas être qualifiées, les pairs peuvent réagir négativement à la présence de l'élève en SH... bref autant d'éléments qui pourraient décourager le professionnel dans l'exercice de ses fonctions.

Gardez à l'esprit qu'« à tous les problèmes il y a une solution », et si cette dernière n'est évidemment pas clef en main et pas transposable d'un cas à l'autre, nous verrons qu'avec une certaine méthodologie, un raisonnement adapté, de l'observation et l'envie d'essayer et de faire, ce qui semblait être un obstacle n'en sera plus un...

Cette solution sera celle que vous aurez su trouver, à un instant T dans un environnement spécifique avec un individu singulier. Sachez qu'il n'y a ni bonne(s) réponse(s), ni réponse(s) standard(s), et qu'essayer de faire sera toujours mieux que de ne pas faire ou de ne rien faire.

Au-delà de la dimension éthique que revêt notre fonction de professeur, nos principales préoccupations concernent bien la réussite, l'épanouissement et le bien être (physique, mental et social) de tous les élèves.

Enfin, nous devons DÉDRAMATISER l'accueil de l'élève en situation de handicap(s) et nous devons accepter d'être confrontés à l'incertitude et à l'insécurité comme étant parties intégrantes de l'accompagnement et de la prise en charge de l'élève en SH.

Indéniablement, nous connaissons des phases de doutes, de tâtonnements, d'erreurs, de frustrations, d'incompréhensions (« ce que j'avais proposé lors de la séance précédente, qui avait bien fonctionné, est un véritable échec aujourd'hui »...) mais cela ne dénotera pas avec ce que nous vivons déjà au quotidien avec nos classes.

Non exhaustif, ce guide espère apporter les outils nécessaires à la compréhension et l'identification des handicaps (définitions et contenus théoriques à l'appui) et doit constituer un support pour mieux accompagner les élèves en situation de handicap (SH) lors des séances d'EPS (illustrations et exemples concrets d'aménagements ou d'adaptations).

Il s'appuie sur une réflexion qui émerge d'une expérience de terrain en milieu spécialisé (IME) avec les moyens (probablement plus adaptés) qui sont les nôtres et les difficultés qui sont les vôtres dans le milieu ordinaire face à l'accompagnement et l'accueil de ces élèves.

Enfin, ce guide ouvre à la réflexion et questionne sur les démarches à suivre pour réussir l'accueil d'un élève en SH aux cours d'EPS et lui offrir une scolarisation de qualité.

Notre bienveillance et notre empathie doivent favoriser les progrès, la réussite et l'acquisition de compétences de l'élève.

La finalité de ce guide est de faire tomber certains préjugés et de bannir des discours prétendant que l'on fait « du moins » avec des incapacités, afin au contraire d'encourager et d'accepter de faire « du autrement » avec des capacités différentes.

S'engage alors une réelle évolution des pratiques d'accueil et d'enseignement afin de permettre à tous les élèves de développer des compétences (motrices, méthodologiques, sociales) et d'apprendre.





L'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

Définition du handicap

Nous ferons référence ici à la loi du 11 Février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* :

« constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentale, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le terme handicap désigne la limitation

des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

Les causes peuvent être très variées : congénitales, génétiques, héréditaires, virales, faisant suites à un accident, un traumatisme, une maladie dégénérante, etc.

Le langage évolue et nous privilégions la notion *en situation de handicap* à celle de *porteur de handicap* (en effet, ce n'est plus le sujet qui est handicapé mais la situation de vie qui le place en situation de handicap).

Les modalités de scolarisation d'un jeune en SH

Aujourd'hui, la scolarisation d'un élève en situation de handicap peut se faire :

- En classe ordinaire dans l'établissement ordinaire du secteur (établissement de référence)
- Dans le cadre d'un dispositif collectif spécial en établissement ordinaire (ULIS collège ou ULIS lycée)
- En établissement spécialisé et classe en unité d'enseignement (IME, EREA, ITEP, IEM). Dans ce cas de figure, l'élève reste inscrit dans son école de secteur et nous parlons d'une « inscription inactive » permettant malgré tout de maintenir le lien avec son établissement de rattachement.

Rôle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Il appartient aux parents de solliciter la MDPH qui statuera et reconnaîtra la situation de handicap de leur enfant et qui déclenchera tout le processus d'aide à la scolarité et le droit à la compensation: aides humaines (Auxiliaire de Vie Scolaire individuel, AVS mutualisé ou A VS collectif), animales (chien guide) et matérielles (ordinateur, etc.), accompagnement SESSAD, l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation...

Au sein de la MDPH, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), composée de l'enseignant référent et d'autres professionnels, se réunit afin d'élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'élève en situation de handicap.



Les différentes formes de handicap

D'après l'OMS, la classification des handicaps (CIH) s'établit en 5 catégories.

Si cette classification est la plus reconnue, elle ne doit en aucun cas gommer qui est l'enfant en posant une quelconque étiquette sur son identité.

Néanmoins, les profils qui y sont identifiés permettent de mieux comprendre les troubles et/ou dysfonctionnements associés aux types de handicaps.

Nous aborderons ensuite les éventuelles difficultés rencontrées en EPS et nous verrons les aménagements possibles.

Ces pistes constituent une base de travail évolutive non exhaustive et non figée.



HANDICAP MOTEUR

Comment le définir ?

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres.

L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine (paralysie, amputation, infirmité motrice cérébrale, myopathie...).

Quelles sont les principales difficultés pouvant être rencontrées en EPS, quels sont les troubles associés ?

- Une gêne, un empêchement dans les déplacements, dans les réalisations et dans l'exécution des mouvements
- Des difficultés dans la préhension d'objets
- À évoluer sur le terrain ou dans le jeu à la même vitesse que les autres
- À parler, s'exprimer
- L'élève en SH moteur peut manquer de tonicité, de force, avoir des problèmes dans le gainage, l'équilibration, etc.
- Il peut lui être difficile de se déplacer et maîtriser le ballon en même temps
- Pour un élève en fauteuil, difficulté liées à l'accessibilité des lieux (vestiaires, toilettes, stade, gymnase, piscine)
- Difficultés à coordonner le corps et le fauteuil

Quels aménagements pouvons-nous proposer lors des séances d'EPS ?

- Instaurer un climat positif, motivant et proposer des situations où l'élève est en réussite
- Inclure le fauteuil dans les activités artistiques et/ou de création : danse, acrosport
- Réduire l'espace de jeu (jeu sur demi terrain au badminton par exemple, en excluant la zone avant, distance de course + courte...)
- Aménager les règles : par exemple interdiction de gêner un tir au basket
- Proposer à l'élève en SH d'occuper un rôle spécifique dans le jeu ou dans la séance
- Adapter les conditions de réalisation d'une tâche à ses capacités. Sur une course de haies, abaisser le niveau de la haie ou pour un fauteuil franchissement de lattes posées au sol
- Aménager l'environnement de façon à ce que la prise d'informations de l'élève soit optimale

LES MALADIES INVALIDANTES

Comment les définir ?

Ce sont des maladies qui, de par leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap et évoluer dans le temps.

On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives ou infectieuses (asthme, épilepsie, diabète, sclérose en plaque, obésité, mucoviscidose...).

Quelles sont les difficultés pouvant être rencontrées en EPS ?

- Plus grande fatigabilité
- Difficultés à maintenir un effort sur la durée
- Concentration et attention limitées
- Etc.

Quels aménagements offrir en séance ?

- Veiller à la sécurité et à l'intégrité de l'élève en portant une attention soutenue sur lui. Il s'agit d'observer les effets de sa maladie dans l'activité (essoufflement, sudation, pâleur, étourdissement, fatigue) et pouvoir intervenir rapidement
- Accompagner l'élève dans la pratique (le stimuler ou le freiner)
- S'assurer que le traitement (ventoline, ou autre) est à disposition de l'élève pendant la séance
- Prendre des précautions particulières sur certaines activités (aquatique ou de pleine nature) où le risque est plus prégnant pour l'élève en SH. Il s'agit par exemple de le faire nager dans une ligne au bord de la piscine pour pouvoir agir plus rapidement
- Offrir des temps de récupérations conséquents, accepter les jours «off» pour l'élève
- Être à l'écoute de l'élève en SH, lui seul peut vous renseigner sur ce qu'il peut encore fournir comme efforts, sur ses limites...
- Accepter que les choses fluctuent d'une séance à l'autre voire même d'une séquence de travail à une autre au cours d'une même séance
- Consulter les projets dont bénéficie l'élève (PPS, Projet d'Accueil Individualisé (PAI)), Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Ces documents vous aident dans l'accompagnement: quelles sont les conduites à tenir ?, les précautions à prendre? et les adaptations à proposer ?
- Etc.

LE HANDICAP SENSORIEL

Comment le définir ?

Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel :

Le **handicap visuel** sous-entend une déficience de la fonction visuelle (cécité, amblyopie, malvoyance). Il se définit à par tir de deux critères : l'acuité visuelle (aptitude que possède l'œil pour apprécier les détails) et le champ visuel (portion de l'espace vue par un œil regardant droit devant lui et immobile).

Le **handicap auditif** qui désigne une perte partielle (malentendant) ou totale de l'audition (sourde). Ce handicap peut parfois entraîner des troubles de la parole et du langage.

Les difficultés rencontrées par le déficient visuel en EPS :

Elles sont variables d'un déficient visuel à l'autre en fonction de son niveau de déficience et des troubles plus ou moins importants pouvant y être associés.

Exemples de difficultés rencontrées par un élève en SH visuel :

- Une certaine lenteur pour réaliser une tâche
- Les déplacements peuvent être saccadés, hésitants
- Le schéma corporel n'est pas toujours bien construit
- Son équilibre peut être perturbé
- Il peut rencontrer des difficultés à apprécier les distances, les obstacles, à s'orienter dans l'espace
- Etc.

Ses besoins et les aménagements envisageables :

- Être guidé, accompagné (par la voix ou le contact)
- Que la luminosité soit correcte
- D'évoluer dans un environnement peu bruyant
- De toucher, manipuler pour se familiariser avec les objets, les lieux
- De disposer d'éléments d'information sur les lieux, le matériel, les dangers... afin de diminuer les incertitudes et les risques
- Etc.

Adaptation spatiales :

- Réduire l'espace de jeu

Dans les relations aux autres :

- Limiter les effectifs de travail
- Favoriser le travail en binôme, un élève peut être guide ou accompagner le déficient visuel dans l'action (à la voix, épaule contre épaule ou à l'aide d'une cordelette)
- Etc.

Adaptations matérielles :

- Utiliser des ballons sonores ou avec grelots
- Utiliser des objets plus gros et donc plus visibles
- Etc.

Adaptations des règles du jeu :

- Favoriser les passes avec rebond pour ralentir le jeu et offrir davantage de temps.
- Demander aux joueurs de nommer l'élève en SH avant de lui faire une passe ou instaurer collectivement un code de communication qui faciliterait sa participation dans l'activité
- Etc.

Activités spécifiques au déficient visuel, pouvant être abordées au cours d'une ou plusieurs séances :

Cécifoot, torball, showdown, goalball

Les difficultés pouvant être rencontrées par le déficient auditif pendant la pratique sportive :

- Les grands espaces (terrain, gymnase, piscine) rendent difficiles la perception des signaux sonores (l'origine des sons et leurs directions)
- Les appareillages étant déconseillés dans la pratique, l'élève peut alors se retrouver coupé et isolé de son environnement: les bruits qu'il perçoit sont difficilement identifiables

Ses besoins et les aménagements envisageables :

Les aménagements seront principalement axés sur la communication :

- Utiliser le support visuel, lumineux, gestuel
- Se placer face à l'élève et bien articuler sans exagérer lors de transmissions verbales
- Favoriser le contact corporel (toucher l'épaule ou le bras pour l'interpeller)
- Établir un code de communication avec le groupe (mettre par exemple en place une règle en sport collectif qui consisterait à faire lever le bras de chaque joueur lorsqu'une faute est sifflée ou que le jeu est arrêté)
- Privilégier le modèle gestuel et les démonstrations dans les apprentissages
- Etc.

LE HANDICAP PSYCHIQUE

Comment le définir ?

Le handicap psychique est secondaire à la maladie psychique et apparaît dans le temps. Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable, imprévisible. La prise de médicaments est souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant à pallier, voire à réadapter les capacités à penser et à décider.

Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies comme les psychoses, la schizophrénie, le délire paranoïde, le trouble bipolaire, les troubles de la personnalité et certains troubles névrotiques comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs). Le handicap psychique est à distinguer du handicap mental (attention à ne pas les confondre). Néanmoins, un double diagnostic peut être posé sur un sujet qui présenterait une déficience intellectuelle associée à des troubles psychiques.

Les difficultés pouvant être rencontrées ?

- Relationnelles (le jeune peut se sentir persécuté, agressé, le regard de l'autre peut le déstabiliser, le déranger, sa susceptibilité peut être exacerbée suite à des remarques, des regards,...)
- Gérer ses émotions, le stress, la pression, l'inconnu
- trouver sa place au sein du collectif, partager et vivre avec les autres
- Trouver du sens aux activités
- Etc.

Les précautions à prendre en EPS :

- Être vigilant dans les interactions entre les élèves
- Veiller à préserver l'intégrité physique, mentale et morale de tous
- Maintenir une ambiance saine et désamorcer les conflits ou tensions afin d'éviter que la situation ne dégénère
- Isoler parfois l'élève du groupe (pression sociale trop forte, mal-être, angoisses) pour assurer sa sécurité et celle de la classe
- Laisser des temps de repos pour permettre à l'élève de se ressourcer
- Ne pas insister et ne pas forcer la pratique
- Lorsqu'on s'adresse à l'élève, éviter de se montrer trop autoritaire et trop directif, établir une relation saine et de confiance avec lui
- Éviter la surcharge cognitive qui pourrait déstabiliser le jeune
- Le rassurer régulièrement (en lien avec l'activité, avec les autres, sur ses capacités)
- Etc.

LE HANDICAP MENTAL

Comment le définir ?

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de nature physique, physiologique, cognitive et/ou psychique limitant les capacités des personnes.

Quelles sont les principales difficultés pouvant être rencontrées par un élève présentant un handicap mental ?

Du fait de la limitation de certaines ressources intellectuelles, le jeune pourra éprouver des difficultés pour :

- Organiser sa pensée, entrer dans la pensée abstraite, accéder au second degré, à l'implicite
- Fixer son attention, rester concentré
- Établir des liens de causalité
- Mémoriser des informations
- S'exprimer et communiquer facilement
- Évaluer l'écoulement du temps
- Se repérer dans l'espace et le temps
- Manipuler les objets avec précision
- Suivre des règles élémentaires (règles de communication, des codes sociaux, règles de vie)
- S'adapter à des changements
- Trouver une réponse adaptée rapidement
- Gérer ses émotions
- Etc.

Les besoins de ces jeunes :

- Plus de temps pour apprendre
- Plus de répétitions pour assimiler
- Récupérer
- Être valorisé et sécurisé
- Passer par des exemples de situations concrètes: d'où l'importance d'illustrer ses consignes par des exemples
- Se focaliser sur l'essentiel
- Etc.

Les aménagements possibles en EPS :

L'enseignant et les consignes:

- Accepter de dire, redire et répéter
- Utiliser un vocabulaire accessible
- Ne donner qu'une consigne à la fois, aller à l'essentiel
- S'adresser directement à l'élève pour qu'il s'approprie la consigne
- Utiliser une trace visuelle ou autre, un support photo, un objet, un dessin qui appuie vos propos, avoir recours aux images mentales

Pendant la séance et par rapport à l'activité:

- Illustrer les propos par des démonstrations
- Impliquer le jeune dans la construction des situations d'apprentissage: le rendre partenaire et même initiateur
- Ritualiser les séances pour rassurer le jeune (regroupement après l'habillage sur un banc pour poser le groupe)
- Veiller à lui expliquer le déroulement de la séance (ce qui est prévu, ce que nous allons aborder...) pour atténuer les angoisses, les incertitudes et le vide chez lui
- Proposer une entrée progressive dans l'activité
- Ne pas hésiter à faire des feed-back sur les notions abordées les semaines précédentes afin de consolider les acquis et de faire le lien d'une séance à l'autre
- Différencier les tâches, proposer différents niveaux, des variables
- S'autoriser à *dénaturer l'activité* pour permettre au jeune de s'y inscrire et de vivre pleinement l'activité avec les autres: par exemple au basketball, pour le jeune qui rencontre des difficultés dans l'assimilation des règles propres de l'activité et/ou qui rencontre des difficultés motrices (conduite de balle...), il s'agira de tolérer le dribble à deux mains, le port du ballon pour évoluer sur le terrain...
- Etc.

Les adaptations dans les règles du jeu :

- Élaboration de règles spécifiques: par exemple, au basketball, offrir la possibilité au joueur d'être joker, lui permettant une totale immunité dans le jeu (pas de défense sur lui, fautes annoncées mais pas sanctionnées, action qu'il doit finaliser: le défenseur avance à ses côtés mais ne peut pas lui prendre la balle et doit le laisser faire une passe à un partenaire ou le laisser tirer). Ce statut de joker permet à des élèves en grande difficulté de jouer au basket avec les autres.
- Impliquer le groupe dans la construction de règles facilitant la participation de tous, co-construction de règles nouvelles
- Etc.

Les aménagements dans le temps :

- Prévoir des temps de repos
- Fractionner la quantité de travail
- Etc.

Les aménagements de l'espace:

- Délimiter l'espace avec des plots, baliser certaines zones
- Favoriser un espace de travail plus petit ou clos pour contenir l'élève et éviter qu'il se disperse ou qu'il fasse autre chose
- Etc.

Adaptations du matériel:

- Utilisation d'engins plus gros ou plus petits pour faciliter la préhension, la manipulation (par exemple, au tennis de table, utiliser un ballon de baudruche qui ralentit l'échange et donne du temps à l'élève pour se préparer et frapper)
- Etc.

A ces 5 catégories, vient s'ajouter une 6^{ème} catégorie de handicap :

HANDICAP COGNITIF

Comment le définir ?

On regroupe sous "troubles Dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. Les troubles cognitifs spécifiques apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages, et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale, et peuvent provoquer un déséquilibre psycho affectif. Ils sont innés pour la plupart.

L'on regroupe ces troubles en 6 catégories :

- Les troubles spécifiques de *l'acquisition du langage écrit*, communément appelés *dyslexie et dysorthographe*
- Les troubles spécifiques du *développement du langage oral*, communément appelés *dysphasie*
- Les troubles spécifiques du *développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales*, communément appelé *dyspraxie*
- Les troubles spécifiques du développement des *processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives*, communément appelés *troubles d'attention* avec ou sans *hyperactivité*
- Les troubles spécifiques du développement des processus mnésiques
- Les troubles spécifiques des activités numériques, communément appelés *dyscalculie*

Les difficultés qui peuvent être rencontrées en EPS :

Les élèves souffrant de dyspraxie ou de troubles praxiques rencontreront les plus grandes difficultés dans la pratique du sport (maladresse motrice, etc) mais cela ne les empêchera pas de pratiquer et de participer aux séances d'EPS.

Les difficultés des élèves en situation de handicap cognitif peuvent être variables d'un enfant à l'autre, les plus fréquentes sont:

- S'orienter dans l'espace (sous-sur, devant-derrrière) et dans le temps (aujourd'hui-demain, matin-midi)
- Problème de latéralité (gauche-droite)
- Schéma corporel mal construit
- Soutenir son attention
- Lenteur dans la réalisation des tâches
- Une mémoire auditive et/ou visuelle faible
- Automatiser certains gestes
- Difficultés dans l'adresse, l'équilibre, les coordinations, la précision et reproduction des gestes, la préhension d'objets
- Peut vite être débordé d'un point de vue opérationnel et cognitif
- Difficultés pour s'habiller (fermer ses boutons, faire ses lacets, enlever ses vêtements)
- Réaliser certains gestes simples du quotidien

Les besoins de l'élève:

- Plus de temps
- Redorer son image, être valorisé, gagner en confiance et prendre conscience de ses capacités
- Être aidé et accompagné dans les gestes du quotidien (habillage par exemple)

Les aménagements possibles:

- Verbaliser clairement les consignes, en les détaillant étape par étape
- Mettre à disposition des outils adaptés (un + gros ballon pour augmenter ses chances de l'attraper)
- Montrer à l'élève comment exécuter un mouvement en guidant vous-même son geste
- Éviter de lui demander de refaire un geste ou d'imiter quelqu'un
- Accepter de faire des concessions (pour l'élève présentant des troubles praxiques, certains gestes ne pourront jamais être réalisés correctement et ce, malgré toute sa bonne volonté)
- Au niveau vestimentaire, laisser l'élève venir en tenue et n'apporter que le strict nécessaire (sac avec un tee-shirt de rechange)
- Dénaturer certaines activités et mettre en place un règlement plus souple par rapport aux règles
- Etc.

La forme plurielle du handicap nous invite à la plus grande prudence. En effet, deux enfants porteurs d'un même handicap ne seront pas exposés aux mêmes difficultés face à une tâche semblable. Plusieurs paramètres interagissent (le degré de handicap, l'éducation, le soutien et les stimulations dont il a pu bénéficier,) et amènent l'élève à développer des comportements singuliers et des modes de communication propres pour chacune des situations rencontrées.

Il est alors primordial de prendre en compte la singularité de chacun et de proposer un accompagnement et des aménagements «au cas par cas».

Les aménagements proposés s'articulent autour de diverses variables (l'activité, les règles, l'espace, le temps, le matériel utilisé, le groupe, etc).





LES ÉTAPES DANS L'ACCUEIL D'UN ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

J'accueille un élève en SH dans mon cours d'EPS

Avant la séance:

- Je récolte des informations sur le jeune (je consulte son dossier scolaire, son PPS)
- Je sollicite l'infirmière et le médecin scolaire pour obtenir des données pouvant être communiquées
- J'établis un contact direct avec l'élève, j'échange avec lui autour de son vécu en EPS, ses motivations, ses craintes
- J'engage une forme de partenariat avec lui en évoquant l'aide mutuelle et l'optimisation de mes ressources et des siennes
- Je parle du handicap avec ma classe, je sensibilise et j'informe les élèves sur l'accueil d'un élève en SH

- Les éléments dont je dispose me permettent alors d'anticiper, de définir les situations, les règles de sécurité à respecter et les compensations à apporter.

Pendant la séance:

- J'observe le jeune en situation : son comportement, son rapport au corps, son niveau moteur, sa tenue de l'engin, ses relations aux pairs, sa gestion des émotions...
- J'évalue où il se situe dans les apprentissages, je repère ce qui semble acquis chez lui et quelles sont ses capacités : Je m'interroge sur ce que je peux viser pour lui ? Comment lui permettre de progresser ?
- Je l'associe au dispositif pour le rendre acteur de ses apprentissages
- Je repère les problèmes rencontrés par l'élève intrinsèquement et extrinsèquement (à savoir dans l'activité, sur les lieux, dans l'espace, dans ses relations aux autres, etc.)
- Je dégage des besoins: qu'est ce qui est nécessaire pour lui ? Quels sont ses besoins (en lien avec l'accessibilité, l'activité, la participation sociale, la relation aux autres, etc.) ?
- J'adapte mes contenus et les situations en m'appuyant sur 6 variables didactiques : Relation à autrui, temps, règles du jeu, espace, corps et matériel
- Je suis vigilant à la fatigabilité de l'élève
- Je réévalue mes aménagements et je réajuste mon contenu tout au long de la séance
- Je valorise les réussites, j'encourage l'élève dans ses réalisations
- J'entretiens son plaisir, son envie de s'engager et d'agir
- Je reste à l'écoute du groupe
- J'impulse une dynamique de travail favorable aux apprentissages
- Je me montre patient, flexible et bienveillant, j'offre le temps nécessaire à l'élève et j'évite de le forcer ou de la braquer
- J'établis une relation de confiance avec lui, je crée du lien pour faciliter l'entrée dans l'activité, son engagement et son maintien
- Je peux proposer un rôle social (assistant, reporter photo, etc.)

Évaluation:

La grille retenue sera spécifique à l'élève en SH. Elle s'appuiera sur les compétences travaillées durant le cycle et s'attachera à prendre en compte le comportement de l'élève, son investissement, sa prise d'initiative, etc.



La programmation des activités Physiques, Sportives et Artistiques

Le choix des activités:

La programmation se construit avec l'élève, ses parents, les différents professionnels et s'appuie sur une réflexion sur les capacités de l'élève et la prise en compte de ses difficultés.

Concernant le choix des APSA, nous serions tentés de dire que toutes les APSA sont envisageables et possibles pour l'élève en SH à condition d'adapter, aménager, penser autrement et en s'autorisant parfois à dénaturer l'activité et modifier sa logique interne pour qu'elle devienne accessible.

Le seul paramètre qui pourrait empêcher l'élève en SH de pratiquer est d'ordre médical (contre-indication). Il faudra alors s'assurer que les activités choisies soient praticables pour l'élève que j'accueille.

Oser proposer des activités spécifiques:

La présence d'un élève en SH peut être l'opportunité de faire découvrir aux élèves de la classe des activités spécifiques (si vous proposez un cycle de football et que vous avez un élève en situation de handicap visuel, il paraît intéressant sur une ou plusieurs séances de présenter et pratiquer le cécifoot, le torball, le showdown ou le goalball).

Faire preuve de souplesse dans les modalités d'organisation de l'enseignement et dans les modalités de groupement:

Afin de s'adapter au mieux à l'élève en SH, il faut privilégier, dans la mesure du possible, une certaine diversité dans les modalités de l'enseignement et les formes de groupement ainsi que s'autoriser une certaine souplesse pour permettre à un élève d'aller pratiquer avec une autre classe si l'activité qui y est proposée est plus adaptée.

Il est important de concerter et d'échanger avec l'élève pour élaborer un emploi du temps répondant au mieux à ses besoins et qui lui garantit un parcours scolaire personnalisé.



CONCLUSION

De nombreux textes renforcent la place et la pratique de l'EPS pour des jeunes en situation de handicap.

Ainsi, la circulaire du 30/3/1994 stipulait « la nécessité de respecter le droit des handicapés physiques et des inaptes partiels à ne pas être exclus » précisant « qu'il est souhaitable que tous les élèves soient acceptés dans les cours d'Éducation Physique et Sportive ».

Plus récemment, le BO n°4 du 29 Avril 2010 souligne que parmi les objectifs que vise l'EPS, il y a nécessité de « développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite : l'EPS conduit chaque élève à s'engager pleinement dans les apprentissages, quels que soient son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap ».

Les principes d'accessibilité (des lieux et des connaissances) et de compensations (moyens humains et matériels) définis par la loi de 2005 ont conduit l'école en général, et donc chacune des disciplines scolaires, à repenser son contenu, ses modalités d'enseignement et d'évaluation.

L'Éducation Physique et Sportive que nous enseignons aux élèves en SH n'est pas une éducation physique à part mais bien une éducation physique adaptée qui vise à permettre à l'ensemble des élèves, quelles que soient leurs différences, de partager une culture sportive commune.

Adapter les cours, les contenus, les rôles, les outils utilisés, c'est permettre à l'élève de s'inscrire dans un projet personnel en le rendant acteur de ses apprentissages.

Pour créer des conditions favorables d'apprentissage, de progrès et de réussite, nous devons nous appuyer sur une pédagogie différenciée tenant compte de la singularité de chaque élève, de ses ressources et du rythme de ses apprentissages.

Nous devons rester humbles dans nos pratiques, faire preuve de souplesse et accepter de tâtonner, bricoler.

Il nous faut parfois accepter de devenir un apprenant, écouter le jeune en SH et l'associer dans le processus de mise en œuvre des situations d'apprentissage pour construire avec lui un contenu adapté.

Le recours au partenariat *Elève en SH-enseignant* mais aussi *élève en SH-enseignant pairs*, est généralement couronné de succès et offre à l'élève en SH un statut d'élève à part entière.

De plus, les aménagements et les adaptations pensés pour les élèves en SH pourront être proposés à l'ensemble des élèves de la classe.

Il semble essentiel de ne pas rester isolé dans sa pratique. Il faut échanger, partager avec les différents protagonistes travaillant et intervenant auprès de l'élève en SH (l'équipe éducative, les parents, mais aussi les partenaires extérieurs). Il est également bénéfique de créer des passerelles et des liens avec les comités Sport Adapté et Handisport, d'encourager la pratique au sein de l'association sportive (à travers le sport partagé dans le cadre des rencontres sportives scolaires).

De nombreux sites proposent des supports pouvant nous accompagner et nous aider dans le quotidien. Le partage d'expériences entre professionnels et la découverte de ce qui se fait autour de nous, pourront également étayer notre champ d'action.

Handicap, EPS et sport, une même cause: lutter contre la marginalisation, l'exclusion et préparer le jeune en SH à être un citoyen lucide, cultivé, autonome, capable d'utiliser toutes ses ressources et de faire des choix éclairés pour sa vie future.

En nous confrontant à une forme d'insécurité et d'incertitude, le handicap déstabilise et bouleverse notre pratique.

Néanmoins, que l'on soit spécialisé ou non, nous apparaissions comme des pièces maîtresses dans l'accueil, la réussite et les progrès d'un élève en SH.

Cette thématique du handicap soulève d'autres enjeux comme le « vivre ensemble ».

Inclure l'élève en SH, c'est sensibiliser les élèves, leurs permettre de poser un regard nouveau sur le handicap (mieux le connaître et l'appréhender).

C'est aussi créer et favoriser des interactions où chacun apporte quelque chose à l'autre et ce, quelles que soient ses différences.

C'est donc une véritable richesse pour tout le monde.





RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

